



## Communiqué de presse

Embargo: 23.2.2021, 8h30

### 15 Éducation et science

Conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses en 2020: premiers résultats

## Les étudiants travaillent environ 10 heures par semaine en parallèle à leurs études

**Tout en suivant leur formation, les personnes qui étudient exercent une activité rémunérée pendant en moyenne 9,7 heures par semaine. Environ trois quarts des étudiantes et des étudiants travaillent à côté de leurs études. L'argent ainsi gagné représente 39% de leurs ressources mensuelles. Plus de la moitié de celles-ci proviennent cependant toujours de la famille. Par ailleurs, quatre étudiantes et étudiants sur dix habitent chez leurs parents. C'est ce qui ressort des premiers résultats de l'enquête 2020 sur la situation sociale et économique des étudiantes et étudiants réalisée par l'OFS. Ces résultats représentent la situation telle qu'elle se présentait avant la pandémie de COVID-19.**

Les personnes qui étudient dans les hautes écoles suisses exercent une activité rémunérée pendant 9,7 heures par semaine en moyenne durant le semestre. Elles consacrent par ailleurs en moyenne 35,4 heures par semaine à leurs études. Au total, leur budget-temps hebdomadaire (études, activité rémunérée, travail domestique et familial et activités bénévoles confondus) s'élève à 52,0 heures.

Ce budget augmente avec l'âge, passant de 48,4 heures dans le groupe le plus jeune (jusqu'à 20 ans) à 60,8 heures chez les étudiantes et les étudiants les plus âgés (plus de 35 ans). Alors que les étudiantes et les étudiants plus âgés ou ayant des enfants vouent moins de temps aux études, ils en consacrent davantage à une activité rémunérée ainsi qu'au travail domestique et familial.

### Trois quarts des personnes qui étudient exercent une activité rémunérée

Au total, 73% des personnes qui étudient exercent une activité rémunérée en parallèle aux études, à un taux d'occupation ne dépassant pas 40% pour 68% d'entre elles. Tant le taux d'actifs occupés que le taux d'occupation dépendent de l'âge. Si le taux d'actifs occupés s'élève à 44% au sein du groupe le plus jeune (jusqu'à 20 ans), il passe à 82% dans le groupe des 26 à 30 ans. En avançant en âge, les étudiantes et les étudiants tendent aussi plus souvent à travailler à plus de 40%. Les personnes étudiant dans les hautes écoles universitaires (HEU) exercent moins souvent une activité rémunérée (69%) que celles en formation dans les hautes écoles pédagogiques ou spécialisées (HEP et HES: 79%).

## **Plus de la moitié des ressources financières proviennent de la famille**

Avec 39%, l'activité rémunérée représente certes une part considérable des ressources mensuelles. La famille n'en demeure pas moins la principale provenance des ressources, puisqu'elle en fournit 52%. La part du soutien de la famille dans les ressources des étudiantes et des étudiants diminue avec l'âge. À partir du groupe des 26 à 30 ans, l'activité rémunérée occupe une plus grande place que le soutien familial dans la provenance des ressources.

Parmi les étudiantes et les étudiants dont l'un des parents au moins possède un diplôme d'une haute école, le financement par la famille représente presque deux tiers des ressources. Pour les personnes dont les parents n'ont pas achevé de formation dans une haute école, le soutien familial représente moins de la moitié des ressources.

## **Un tiers des étudiantes et des étudiants demandent des bourses ou des prêts**

Les subsides d'études ont moins de poids dans le budget des étudiantes et des étudiants que le soutien familial et l'activité rémunérée. Les bourses et les prêts d'études ne représentent en moyenne que 4% des ressources, mais revêtent une grande importance pour leurs bénéficiaires. Durant le semestre de printemps 2020, 27% des personnes qui suivent des études ont déposé une demande de subsides auprès des pouvoirs publics, de hautes écoles ou d'organisations privées. La demande a été acceptée dans 43% des cas.

## **Sur toute la population étudiante, quatre personnes sur dix habitent chez leurs parents**

Parmi les étudiantes et les étudiants interrogés, 41% déclarent habiter chez leurs parents, 21% vivent en colocation et 18% avec leur compagne ou compagnon. Sur l'ensemble, 10% vivent seuls et 10% dans un foyer d'étudiants. Le mode de logement varie beaucoup selon l'âge: alors que 58% des étudiantes et étudiants de moins de 20 ans habitent chez leurs parents, ce taux chute à 4% parmi ceux de plus de 35 ans. Dans ce dernier groupe d'âge, c'est la part des personnes vivant avec leur compagne ou leur compagnon qui prédomine (73% contre 1% chez les moins de 20 ans). Jusqu'à l'âge de 30 ans, un cinquième à un quart des étudiantes et des étudiants vivent en colocation. Au-delà de cet âge, la proportion diminue.

Une comparaison des résultats mentionnés ici avec ceux de la dernière enquête, réalisée en 2016, ne révèle dans l'ensemble pas de changements marquants.

## Définitions

### **Population de base, période d'enquête et taux de réponse de l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiantes et étudiants**

La population de base de l'enquête 2020 sur la situation sociale et économique des étudiantes et des étudiants (SSEE) est constituée de toutes les personnes immatriculées dans une haute école suisse au semestre d'automne 2019/2020 pour suivre des études menant à un bachelor, à un master ou à une autre formation (formation des enseignants du degré secondaire II, prestations entre le bachelor et le master, études menant à une licence). Elle ne comprend pas les personnes préparant un doctorat, ni celles qui suivent une formation continue, ni celles en semestre d'échange (Erasmus, p. ex.) dans une haute école suisse. L'enquête a été réalisée durant le semestre de printemps, du 25 mars au 31 mai 2020, au moyen d'un questionnaire en ligne. La remarque ci-après a été insérée au début du questionnaire: «Veuillez s'il vous plaît répondre aux questions en vous référant à une semaine type de vos études et non à la situation actuelle qui est inhabituelle (COVID-19)». Au total, 26 685 étudiantes et étudiants ont pris part à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse net de 75%.

### **Activité rémunérée et taux d'occupation**

Activité rémunérée exercée au cours des douze mois précédant l'enquête, durant les périodes de cours ou les vacances semestrielles, régulièrement ou non, y compris les stages rémunérés et l'assistantat. Les activités rémunérées exercées avant le début des études ne sont pas prises en considération. Le taux d'occupation est évalué en moyenne pour les douze mois précédant la date de l'enquête.

### **Bourses/prêts**

Toutes les bourses et tous les prêts des pouvoirs publics, des hautes écoles et des organisations privées à but non lucratif. Les bourses de mobilité et les prêts bancaires privés ne sont pas pris en compte.

### **Budget-temps**

Le budget-temps des étudiantes et des étudiants indique le volume horaire dédié aux différentes activités, pendant une semaine type du semestre. La charge de travail a été saisie pour les activités suivantes: études, activité rémunérée en parallèle aux études, travail domestique et familial, activités bénévoles.

### **Groupes d'âge**

Cinq groupes d'âge ont été définis:

- jusqu'à 20 ans
- 21–25 ans
- 26–30 ans
- 31–35 ans
- plus de 35 ans

### **Haute école**

Le système suisse des hautes écoles comprend les hautes écoles universitaires (HEU: universités cantonales, écoles polytechniques [EPF] et instituts universitaires [IU]), les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP).

### **Mode de logement**

Les diverses formes de logement de la population étudiante sont classées dans cinq groupes:

- Personnes vivant chez leurs parents
- Personnes en foyer d'étudiants
- Personnes vivant seules
- Personnes vivant avec un ou une partenaire et/ou des enfants
- Personnes partageant un logement avec d'autres (colocation)

### **Plus haut niveau de formation des parents**

Le plus haut niveau de formation des parents est divisé en cinq catégories:

- *Sans formation postobligatoire*: les parents n'ont suivi que l'école obligatoire.
- *Degré secondaire II (professionnel)*: formation professionnelle initiale (apprentissage ou école professionnelle).
- *Degré secondaire II (général)*: formation acquise dans une école gymnasiale ou une autre école de formation générale d'une durée de deux ans au moins.
- *Formation professionnelle supérieure*: formation d'une durée minimale de deux ans, entreprise après l'obtention d'un titre de formation professionnelle initiale.
- *Haute école*: diplôme d'une haute école universitaire, spécialisée ou pédagogique.

### **Provenance des ressources financières**

Les ressources des étudiantes et étudiants ont été classées en quatre catégories:

- *Famille*: montants versés par les parents, le ou la partenaire ou d'autres membres de la famille.
- *Activité rémunérée*: montants résultant de l'activité rémunérée de l'étudiant ou de l'étudiante au moment de l'enquête et moyens économisés avant les études dans le cadre de cette activité rémunérée.
- *Bourses et prêts d'études*: montants des bourses et prêts provenant des pouvoirs publics (Confédération, canton ou commune), de la haute école ou d'organisations privées à but non lucratif. Les bourses de mobilité et les prêts bancaires privés ne sont pas pris en compte.
- *Autre*: montants provenant de prêts bancaires privés et d'autres capitaux, ne résultant pas d'une activité rémunérée antérieure, et autres sources (héritage, rente, etc.).

### **Ressources financières**

Le budget d'un étudiant ou d'une étudiante pouvant varier fortement d'un mois à l'autre, les personnes interrogées ont été priées d'estimer leurs ressources pour un mois «normal» (mois d'études et non de vacances) du semestre de printemps 2020.

---

---

## Renseignements

Philipp Fischer, OFS, section Système de formation,  
tél.: +41 58 463 69 59, e-mail: [philipp.fischer@bfs.admin.ch](mailto:philipp.fischer@bfs.admin.ch)

Yassin Boughaba, OFS, section Système de formation,  
tél.: +41 58 461 88 77, e-mail: [yassin.boughaba@bfs.admin.ch](mailto:yassin.boughaba@bfs.admin.ch)

Service des médias OFS, tél. +41 58 463 60 13, e-mail: [media@bfs.admin.ch](mailto:media@bfs.admin.ch)

## Offre en ligne

Autres informations et publications: [www.bfs.admin.ch/news/fr/2020-0438](http://www.bfs.admin.ch/news/fr/2020-0438)

La statistique compte pour vous: [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

Le site de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

## Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et swissuniversities ont reçu ce communiqué trois jours avant sa publication pour l'accomplissement de leurs tâches.